

Cahors, le 21 SEP. 2021

Le président du Département
à

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE LOCALE
Service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables

Affaire suivie par : Willy PARNAUDEAU
Ligne directe : 05.65.63.43.38
Mail : willy.parnaudeau@lot.fr

Monsieur Jean-Pascal LEBRETON
Directeur départemental des Territoires
Cité administrative - 127 quai Cavaignac
46000 CAHORS

OBJET : dossier n° PC 046 271 20 S0005, présenté par la société CPV SUN 40,
relatif à un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Causse de Benne »
sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse

Monsieur le Directeur,

Vous avez souhaité connaître mon avis en tant que propriétaire du château de Saint-Laurent-les-Tours sur la demande présentée par CPV SUN 40, en vue d'obtenir le permis de construire pour implanter une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse.

Comme vous le savez, le Département et la quasi-totalité des communautés d'agglomération et de communes lotoises ont élaboré une charte pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot excluant par principe les projets en co-visibilité de monuments protégés au titre du code du patrimoine.

Pour évaluer la co-visibilité du projet avec ce château qui abrite le musée Jean Lurçat, le dossier communiqué ne dispose pas des documents suffisants : un photo montage été et hiver démontrant l'apport du masque boisé prévu aurait été utile de même qu'un document indiquant les méthodes employées pour assurer la pérennité des nouvelles plantations visant à intégrer la centrale.

En l'état et dans l'attente d'éléments complémentaires, je ne peux qu'émettre un avis négatif du fait de l'absence d'étude paysagère suffisante permettant de mesurer réellement les impacts sur le château de Saint-Laurent-les-Tours.

Par ailleurs, il me semble que le château de Castelnaud-Bretenoux se verrait également impacter par le projet. Le dossier transmis n'aborde ici aussi aucune donnée permettant de juger de la co-visibilité qui pourrait être bien plus importante que pour Saint-Laurent-les-Tours.

Il est donc à craindre que ce projet porte atteinte à l'attractivité touristique du secteur par dénaturation de l'écrin de sites patrimoniaux majeurs, parmi les plus visités de la vallée de la Dordogne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Pour le président,
la vice-présidente déléguée

Catherine MARLAS

Copie :
- M. Raphaël DAUBET, Président de CAUVALDOR
- Mme Sophie BOIN, Maire de Saint-Jean-Lespinasse

OH MY LOT! Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire

TOUT COURRIER EST A ADRESSER SOUS FORME IMPERSONNELLE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU LOT
AVENUE DE L'EUROPE - REGOURD - BP291 - 46003 CAHORS CEDEX 9 - TELEPHONE 05 65 53 40 00 - TELECOPIE 05 65 53 41 09 - E-MAIL departement@lot.fr - www.lot.fr